



**UNI-SELECT**<sup>MD</sup>

## **NOTICE ANNUELLE 2013**

LE 14 MARS 2014

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	3
GLOSSAIRE	3
1   STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
2   DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
3   DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	7
4   DIVIDENDES	18
5   DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	18
6   MARCHÉ POUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	22
7   ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	22
8   CONFLIT D'INTÉRÊTS	25
9   PROCÉDURES JUDICIAIRES	25
10   AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	25
11   CONTRATS IMPORTANTS	25
12   INTÉRÊTS DES EXPERTS	26
13   COMITÉ D'AUDIT	27
14   INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	29
ANNEXE A – RELATIONS INTERSOCIÉTÉS – UNI-SÉLECT ET SES FILIALES	30
ANNEXE B – MARQUES UNI-SÉLECT	31
ANNEXE C – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	32

## MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La Notice annuelle (« **Notice** ») est destinée à fournir aux investisseurs de l'information importante au sujet de Uni-Sélect inc. et ses filiales dans un contexte historique et de développement éventuel futur.

Certaines sections de cette Notice contiennent des déclarations prospectives au sens de la législation des valeurs mobilières concernant les objectifs de la Société, ses projections, ses estimations, ses attentes et ses prévisions.

Ces déclarations prospectives sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes. Dans ce contexte, les résultats actuels peuvent différer de façon importante de ceux indiqués ou supposés dans ces déclarations. La majorité des éléments qui peuvent conduire à un écart important entre les résultats actuels de la Société et les projections ou attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont décrites sous la rubrique « Gestion des risques » de son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 inclus au Rapport annuel de la Société et déposé avec les Autorités réglementaires des valeurs mobilières canadiennes.

Les résultats de la Société peuvent également être affectés par l'environnement compétitif, les habitudes de consommation, les tendances du parc de véhicules, les conditions économiques générales et les capacités de financement de la Société. Aucune assurance ne peut toutefois être donnée sur la réalisation des résultats, la performance ou l'accomplissement exprimé ou implicite selon les déclarations prospectives. À moins que requis en vertu de l'application des dispositions en matière de valeurs mobilières, la direction n'assume aucune obligation résultant de la mise à jour ou de la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles données, événements futurs ou autres modifications.

Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette Notice est présentée en date du 31 décembre 2013 (le dernier jour de la dernière année financière complétée de la Société) et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains.

## DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Chaque section du Rapport de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2013, incluant 2012 et 2011 dont il est fait mention dans cette Notice, est intégrée aux présentes par renvoi et le tout est déposé sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com).

## GLOSSAIRE

Dans la Notice toute référence aux entités suivantes indique celles listées à Références :

TERMES	RÉFÉRENCES
« <b>Uni-Sélect</b> », « <b>Société</b> »	Uni-Sélect inc. et/ou ses filiales
« <b>Uni-Select USA</b> »	Uni-Select USA, inc.
« <b>Beck/Arnley</b> »	Beck/Arnley Worldparts, inc.
« <b>FinishMaster</b> »	FinishMaster, inc.

# 1 | STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

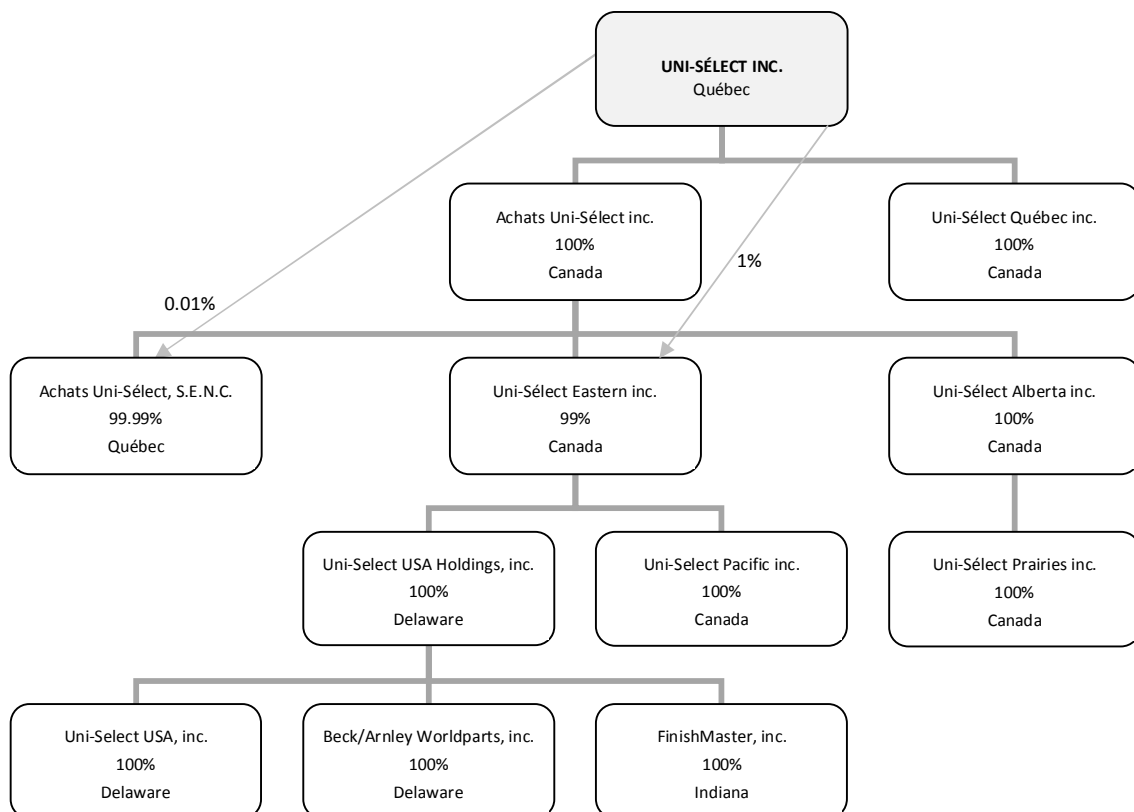
## 1.1 | CONSTITUTION

Uni-Sélect inc. a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1<sup>er</sup> mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions. Depuis le 14 février 2011, Uni-Sélect est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Le siège social et la principale place d'affaires de Uni-Sélect est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

## 1.2 | FILIALES

Les activités de la Société sont menées directement ou par le biais de filiales. L'Annexe A représente un organigramme complet décrivant les liens inter-sociétés entre Uni-Sélect et ses filiales. L'organigramme représenté ci-dessous illustre la structure corporative de Uni-Sélect et de ses filiales les plus significatives et leur juridiction respective de constitution ou formation. À des fins de simplification, l'organigramme omet certaines filiales et indique seulement les actions ayant droit de vote.



## 2 | DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### 2.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Uni-Sélect est impliquée dans la distribution de pièces et produits de peinture automobiles au Canada et aux États-Unis. Les activités de Uni-Sélect se concentrent sur la distribution, la vente et la commercialisation de pièces de rechange et d'accessoires, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits connexes au Canada et aux États-Unis.

### 2.2 | HISTORIQUE

#### 2011

Le 11 janvier 2011, Uni-Sélect a effectué l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de FinishMaster, dont le siège social est situé à Indianapolis dans l'État de l'Indiana, le plus important distributeur indépendant de peinture, de pièces de carrosserie et d'équipement destinés principalement à l'industrie de la carrosserie automobile aux États-Unis. Par le biais de ses trois principaux centres de distribution et ses 162 magasins corporatifs, FinishMaster dessert plus de 11 000 clients dans 29 états. Pour de plus amples informations sur cette acquisition significative et sur FinishMaster, veuillez consulter à la Déclaration d'acquisition d'entreprise préparée par Uni-Sélect conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicables et déposée sur [sedar.com](http://sedar.com).

En janvier 2011, Uni-Sélect a obtenu des facilités de crédit d'un capital global de 400 000 000 \$. Ces facilités de crédit remplacent les facilités de crédit de Uni-Sélect qui venaient à échéance en octobre 2011. En octobre 2011, les facilités de crédit ont été augmentées à un montant total de 450 000 000 \$.

En janvier 2011, Uni-Sélect a conclu un placement de 51 750 000 \$ CA en reçus de souscription (« **Reçus de souscription** ») ainsi que de 51 750 000 \$ CA en débetures subordonnées convertibles non garanties (« **Débetures** »), chacun entièrement souscrit incluant les surallocations. Les Reçus de souscription ont tous été échangés sur une base de un pour un pour les actions ordinaires. Pour de l'information portant sur les termes et les conditions des Débetures, veuillez consulter à la rubrique 5 « Description de la structure du capital – Débetures ».

Le 26 octobre 2011, Uni-Sélect a fait l'acquisition d'éléments d'actif du domaine de la distribution de pièces situés dans l'État de la Floride ajoutant au réseau de Uni-Sélect 39 points de vente ainsi que 5 centres de distribution.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a acquis 1 magasin au Canada. Aux États-Unis, la Société a acheté 3 magasins additionnels et a vendu 1 de ses magasins corporatifs. Cette vente et ces acquisitions n'étaient pas significatives ou importantes eu égard aux ventes ou au prix d'achat.

Pour les renseignements sur l'ensemble des ventes découlant des acquisitions, veuillez consulter le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

En 2011, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto, la Société a racheté pour fins d'annulation 70 800 actions ordinaires à un prix moyen de 25,63 \$ CA.

## 2012

En 2012, Uni-Sélect a initié un plan pour optimiser son réseau (« **Plan d'optimisation** »). Ce plan implique un assainissement des stocks, des sources d'approvisionnement, des routes de livraison et du personnel. L'inventaire a été réduit par 33 000 000 \$ en abaissant la quantité de produits affichant des ventes moins fréquentes et en éliminant la duplication de lignes identiques sans impact pour l'efficacité.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a conclu au Canada l'achat des éléments d'actifs de 9034-9895 Québec inc. (« **9034** »), une société exploitant 3 magasins au Québec. Aux États-Unis, la Société a vendu un de ses magasins corporatifs et procédé à la fermeture de 24 magasins sous-performants et réalisé l'acquisition de la quasi-totalité des éléments d'actif de Royco Auto Parts, inc. (« **Royco** »), Pro Finishes Plus, inc. (« **Pro Finishes** ») et Mid-State Automotive Paint and Body Shop Supply, inc. (« **Mid-State** »).

Les acquisitions d'éléments d'actifs de 9034, Royco, Pro Finishes et Mid-State et la vente d'un magasin corporatif n'étaient pas des transactions significatives ou importantes eu égard aux ventes ou au prix d'achat. Pour de l'information sur l'ensemble des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012.

En 2012, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto, la Société a racheté pour fins d'annulation 87 366 actions ordinaires à un prix moyen de 23,74 \$ CA.

## 2013

Au cours du second trimestre de 2013, le Conseil d'administration de la Société a approuvé un plan stratégique et opérationnel interne (« **Plan d'action** ») qui complète le Plan d'optimisation du réseau de distribution annoncée en 2012. Entre autres, le Plan d'action prévoit la clôture et le rajustement de certains magasins et entrepôts et, notamment l'addition de deux nouvelles installations. Le coût total de l'implantation du Plan d'action est évalué à une somme approximative de 45 000 000 \$, dont 13 000 000 \$ représentent des déboursements en espèces, nets des recouvrements d'impôt. Il est prévu que le Plan d'action donnera lieu à des réductions de coûts de (i) 10 000 000 \$ en 2013 (ii) 15 000 000 \$ additionnel en 2014 et (iii) 5 000 000 \$ en 2015 pour un montant cumulatif de 30 000 000 \$. Le Plan d'action devrait être complété d'ici la fin de 2014. En 2013, Uni-Sélect a procédé à la fermeture de 34 magasins et 5 entrepôts, a cédé 6 magasins à certains clients, a relocalisé son centre de distribution national américain et a restructuré ses opérations conduisant à une réduction de l'effectif. En 2014, la Société envisage de procéder à la fermeture de 7 entrepôts, de vendre ou fermer 3 magasins corporatifs, d'ouvrir 2 centres de distribution et de reconfigurer et d'optimiser 12 entrepôts.

L'année 2013 a également été marquée par la fin du déploiement du progiciel de gestion intégrée de l'entreprise. Le progiciel de gestion intégrée permet un service à la clientèle amélioré, l'exactitude des données, l'harmonisation et l'amélioration des procédés opérationnels et par conséquent, profite à l'ensemble de la Société.

Le 2 décembre 2013, Uni-Sélect a vendu les actions détenues dans le capital-actions de l'un de ses membres, Pièces d'auto St-Jean inc. (« **PA St-Jean** »). Au cours de l'année, Uni-Sélect a vendu 2 de ses magasins corporatifs et 1 atelier de mécanique au Canada et 2 commerces Motorcraft de pièces d'origine aux États-Unis. Uni-Sélect a aussi conclu l'acquisition de la quasi-totalité des éléments d'actif de P & P of Virginia, LLC (« **P & P** »), Central Paint & Car Specialty (« **Central Paint** ») et El-Mar Co., inc. (« **El-Mar** »).

La vente des actions de PA St-Jean, les acquisitions des éléments d'actif de P & P, Central Paint et El-Mar et la vente des magasins corporatifs, des commerces Motorcraft de pièces d'origine et de l'atelier de mécanique n'étaient pas significatives ou importantes eu égard aux ventes et au prix d'achat. Pour de l'information sur l'ensemble des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

En 2013, dans le cadre d'offres publiques de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto, la Société a racheté pour fins d'annulation 287 501 actions ordinaires à un prix moyen de 22,87 \$ CA.

## 3 | DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

### 3.1 | APERÇU GÉNÉRAL

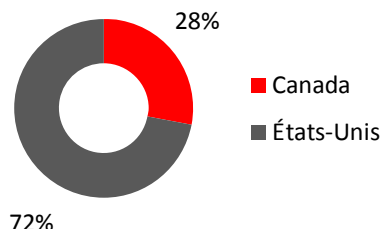
Fondée au Québec, Canada en 1968, Uni-Sélect est un chef de file en Amérique du Nord dans le domaine de la distribution de pièces de rechange, d'équipement, d'outillage, d'accessoires, de peinture et de produits connexes pour le marché secondaire de l'automobile. Un leader dans le marché canadien, Uni-Sélect est le cinquième plus important distributeur de pièces et le plus important distributeur indépendant de peinture et produits connexes en Amérique du Nord.

Uni-Sélect sert un des plus vastes réseaux de distributeurs indépendants de pièces pour véhicules moteurs et d'accessoires en Amérique du Nord, desservant plus de 3 200 grossistes par le biais de ses centres de distribution. Il approvisionne également des dizaines de milliers d'installateurs, d'ateliers de réparation ainsi que des comptes nationaux et régionaux et des consommateurs de ses magasins corporatifs.

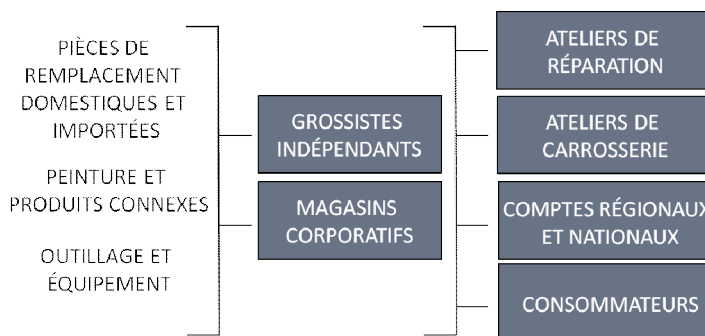
Les clients de Uni-Sélect ont accès à plus de 2 millions de pièces de remplacement pour véhicules nord-américains et importés et plus de 30 000 produits divers de peinture et d'accessoires pour ateliers de réparation. Un inventaire regroupant une variété de près de 350 000 pièces est constamment maintenu pour répondre aux besoins de la clientèle. Son large éventail de pièces inclut des marques privées et nationales. Ses fournisseurs sont parmi les plus grands fabricants mondiaux de pièces pour véhicules moteurs et de produits de peinture.

Ses activités se concentrent principalement sur la distribution, la vente et la commercialisation de pièces de rechange et d'accessoires, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits connexes au Canada et aux États-Unis. En ce qui concerne les ventes générées par la Société, historiquement celles-ci sont plus élevées aux deuxième et troisième trimestres qu'aux premier et quatrième trimestres.

## Uni-Sélect Ventas 2013



## MODÈLE D'AFFAIRES DE UNI-SÉLECT








## PRODUITS

Les principaux produits distribués par Uni-Sélect sont les pièces de freins, de suspension, des systèmes d'échappement, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température et les systèmes de gestion de l'alimentation en carburant et de fonctionnement du moteur. Plusieurs de ces produits sont offerts par Uni-Sélect sous ses marques privées Auto Extra<sup>MD</sup> et Worldparts<sup>MD</sup>, qui sont des produits de qualité offerts à des prix plus compétitifs que ceux des manufacturiers.

Beck/Arnley vend des pièces de remplacement pour véhicules importés sous les marques Beck/Arnley<sup>MD</sup> et Beck/Arnley Worldparts<sup>MD</sup>. Les pièces pour la maintenance et l'entretien offertes sous ces marques proviennent de manufacturiers étrangers de produits de qualité supérieure qui rencontrent les normes OE. Les pièces sont vendues aux entrepôts distributeurs qui à leur tour distribuent aux grossistes indépendants, aux fournisseurs de services automobiles et aux clients à travers le Canada et les États-Unis. Les marques sont reconnues comme un gage de première qualité, de fiabilité et d'authenticité reflétant 100 ans d'activité dans le secteur d'importation des pièces du marché secondaire et bénéficient d'une forte notoriété auprès des techniciens d'entretien.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules moteurs, des revêtements et des accessoires connexes. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, « SMART », FinishMaster offre une gamme complète de produits de marque Axalta Coating Systems, PPG Industries, inc., 3M Company et BASF Corporation. FinishMaster est largement tributaire des fournisseurs susmentionnés, qui représentent environ 85 % de ses achats. SMART est la marque maison de FinishMaster pour les produits connexes qui sont destinés à rencontrer les normes supérieures exigées par la clientèle du marché secondaire de l'automobile. SMART possède une identité nationale et offre une valeur exceptionnelle au marché secondaire.



MARQUES POUR LES PRODUITS		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Extra <sup>MD</sup>	Pièces exclusivement emballées pour Uni-Sélect	
ColorXtra <sup>MD</sup>	Produits de peinture exclusivement emballés pour Uni-Sélect	
Worldparts <sup>MD</sup>	Pièces vendues par Uni-Sélect	 Des pièces adaptées à votre réalité
Beck/Arnley <sup>MD</sup> et Beck/Arnley Worldparts <sup>MD</sup>	Marques distinctives de l'industrie pour les pièces servant à l'entretien et aux réparations pour véhicules importés	 GENUINE Foreign Nameplate Parts
SMART <sup>MC</sup>	Peinture et accessoires de remise à neuf vendus par FinishMaster	

## CLIENTÈLE

La clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces de remplacement pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et d'accessoires ainsi que de la peinture automobile et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers de réparation et de carrosserie. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de flottes de véhicules et à des comptes nationaux.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de clients desservis.

Un certain nombre de clients canadiens sont aussi actionnaires de Uni-Sélect. Uni-Sélect entretient une relation suivie avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et par la participation de ceux-ci à des comités consultatifs d'achats et de marketing.

## ACHATS

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces pour véhicules en offrant à ses clients qui sont des distributeurs indépendants (grossistes) la possibilité de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs (sujet à certains critères minimaux) ou, au choix, de l'un de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût d'acquisition de pièces. L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients d'effectuer des commandes de pièces à l'unité ou de compléter des commandes urgentes.

## GARANTIE

Dans le but d'assurer le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, donner des garanties adéquates, soit une hypothèque sur l'inventaire ou par une garantie personnelle de ses actionnaires.

#### **PLANIFICATION DE LA RELÈVE ET MAGASINS CORPORATIFS**

---

Uni-Sélect peut assister les clients qui sont propriétaires de magasins de pièces et qui souhaitent prendre leur retraite et vendre leur commerce. Bien qu'Uni-Sélect préfère vendre à des grossistes indépendants, elle réalise que sa clientèle est en évolution. Ainsi, afin de conserver sa part de marché, elle se portera acquéreur et exploitera des magasins dans certains marchés.

#### **SUPPORT ET SERVICES DE GESTION**

---

Uni-Sélect offre également une gamme de services de support et d'encadrement. Les services visent le marketing, la promotion des produits, le matériel publicitaire, les expositions et les aménagements physiques de magasins. Les services offerts aux grossistes indépendants visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des services de cartes de crédit reconnues ainsi que des programmes d'assurance pour employés et entreprises.

### **CONCURRENCE**

Plusieurs intervenants se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère qu'en fonction du chiffre d'affaires, dans le secteur des entrepôts de distribution pour véhicules légers, elle est le leader au Canada et occupe le cinquième rang des distributeurs de pièces de remplacement en Amérique du Nord. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada soient détenus par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant étranger au Canada demeure possible. Si cette situation se matérialisait, il en résulterait une concurrence accrue. Inversement, aux États-Unis, un certain nombre de compétiteurs importants étendent leurs opérations en procédant à l'ouverture de nouveaux magasins ou en acquérant des commerces existants. Malgré tout, le commerce en gros aux États-Unis demeure fragmenté ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur du marché.

La distribution de produits dans l'industrie de la carrosserie automobile demeure un marché fragmenté et concurrentiel comptant un grand nombre de distributeurs indépendants qui se font essentiellement concurrence au niveau du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la diversité de la gamme de produits et de l'aide financière. Il existe un certain nombre de distributeurs régionaux indépendants, dont bon nombre sont des concurrents directs de FinishMaster à l'échelle régionale ou locale. FinishMaster et d'autres distributeurs de produits de la carrosserie automobile également en quête de croissance à la faveur d'acquisitions peuvent aussi se faire concurrence à l'égard des achats de distributeurs indépendants et de points de vente. FinishMaster peut également subir une forte concurrence à l'égard des ventes de la part de nouveaux venus sur le marché, de fabricants de peinture automobile, de coopératives d'achat ou d'autres grands distributeurs intéressés à percer ces marchés ou à lui disputer des occasions d'acquisition intéressantes. Même si les plus grands fabricants de peinture automobiles n'ont en général jamais exploité leur propre entreprise de distribution, ou ne l'ont fait que de façon limitée, ils peuvent éventuellement décider d'investir dans ce créneau.

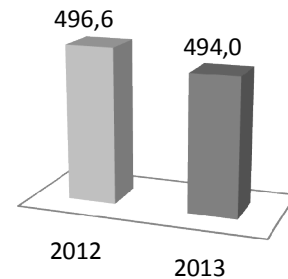
## 3.2 | CANADA

Les opérations canadiennes de Uni-Sélect sont menées par Uni-Select Pacific inc., Uni-Sélect Prairies inc., Uni-Sélect Québec inc. et Uni-Sélect Eastern inc.

Uni-Sélect exploite 10 centres de distribution pour un total approximatif de 825 040 pieds carrés d'espace d'entrepôt et 14 magasins corporatifs à travers le Canada.

La majeure partie de ses ventes est réalisée grâce à la distribution de pièces de remplacement, d'équipement, d'outils, d'accessoires, de peinture et de produits connexes à des grossistes indépendants appelés grossistes indépendants. Ces grossistes indépendants approvisionnent une clientèle composée de chaînes nationales d'installateurs, de stations-service, d'ateliers de réparation, d'opérateurs de flottes de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. En 2013, Uni-Sélect comptait 618 magasins appartenant aux grossistes indépendants et opérant sous différentes bannières.

**Ventes au Canada**  
(en millions de \$US)



Uni-Sélect est également un fournisseur de pièces pour certaines entreprises d'envergure, dont Canadian Tire, Midas, Prime Carcare Group (Minute Muffler/Speedy), Kal-Tire, OK Tire, Bridgestone et Leader Auto Resources LAR inc. ainsi que des organismes gouvernementaux et paragonnementaux. Uni-Sélect a une alliance avec la compagnie Collision Solutions Network inc. leur permettant d'offrir une couverture nationale aux compagnies d'assurance. Une telle alliance permet aussi aux clients de Uni-Sélect de vendre des produits aux ateliers de réparation affiliés avec la Collision Solutions Network inc.

### PROGRAMMES POUR GROSSISTES INDÉPENDANTS

Au Canada, Uni-Sélect offre 3 programmes de bannières à ses grossistes indépendants. Il approvisionne également des grossistes indépendants qui ne sont pas identifiés sous une marque Uni-Sélect.





#### ***AUTO PARTS PLUS<sup>MD</sup> ET AUTO-PLUS<sup>MD</sup>***

Les bannières Auto Parts Plus et Auto-Plus regroupent des grossistes indépendants qui peuvent être actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués chez Uni-Sélect par les clients Auto Parts Plus et Auto-Plus au cours de l'exercice financier 2013 représentent la majorité du chiffre d'affaires des opérations canadiennes.

Les 14 magasins corporatifs de Uni-Sélect sont également exploités sous la bannière Auto Parts Plus.

#### ***BUMPER TO BUMPER<sup>MD</sup>***

La marque de commerce Bumper to Bumper identifie les clients qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) de pièces automobiles situés majoritairement dans les Prairies.

MARQUES POUR LES GROSSISTES INDÉPENDANTS AU CANADA		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Parts Plus <sup>MD</sup>	Marque principale utilisée sous licence par les grossistes indépendants de Uni-Sélect pour l'identification de leurs magasins au Canada	
Auto-Plus <sup>MD</sup>	Marque principale utilisée sous licence par les grossistes indépendants de Uni-Sélect pour l'identification de leurs magasins au Canada	
Bumper to Bumper <sup>MD</sup>	Marque identifiant les clients qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) de pièces situés majoritairement dans les Prairies	
The Cooling Depot <sup>MD</sup>	Marque liée aux systèmes de contrôle de température utilisée sous licence par les grossistes indépendants qui offrent des services spécialisés dans ce domaine	

## PROGRAMMES POUR INSTALLATEURS

Au Canada, Uni-Sélect offre 4 programmes de bannières aux installateurs (réparations et ateliers de carrosserie). Depuis le 31 décembre 2013, le programme le Spécialiste<sup>MD</sup> décrit plus bas n'est plus offert aux nouveaux clients et le contenu du programme Uni-Pro<sup>MD</sup> a été modifié pour les nouveaux clients. Depuis le 1er janvier 2014, le programme Auto-Select<sup>MD</sup>, nouvellement introduit, est offert aux installateurs. Une période de transition à compter du 31 décembre 2013 sera nécessaire pour permettre aux membres s'affichant sous les bannières Le Spécialiste ou Uni-Pro de changer leur programme. Uni-Sélect fournit aussi les installateurs qui ne s'affichent pas sous une marque Uni-Sélect.

Uni-Sélect offre une variété de programmes de formation, soit en gestion, en vente ou en techniques de réparation destinées aux installateurs. La plupart des cours sont disponibles en ligne ou sur place.

### **UNI-PRO<sup>MD</sup>**

Les installateurs Uni-Pro, dont la majorité est située au Québec, exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Ils s'approvisionnent chez les marchands Auto Parts Plus et Auto-Plus.

### **PROCOLOR<sup>MD</sup>**

Les spécialistes en carrosserie qui exploitent des ateliers reconnus pour la qualité de leur travail peuvent obtenir une licence leur donnant droit à l'usage de la marque de commerce ProColor. Ces exploitants doivent s'engager à satisfaire certains standards en matière de qualité et à s'approvisionner auprès du réseau Uni-Sélect pour les pièces et produits de carrosserie. Plusieurs de ces spécialistes de la réparation à la suite de collisions sont identifiés sous la bannière le Carrossier ProColor.

### LE SPÉCIALISTE<sup>MC</sup>

Les détenteurs de licences de la marque Le Spécialiste exploitent des ateliers de réparation et d'entretien de véhicules moteurs. Leurs fournisseurs sont des marchands Auto Parts Plus et Auto-Plus.

### SELECTAUTOXPRT<sup>MC</sup>

Le programme SelectAutoXpert (« SAX ») s'adresse aux ateliers de réparation de mécanique générale. Ce programme offre une protection assurance-qualité qui prévoit une garantie de 90 jours sur le service et les pièces, une garantie prolongée de 365 jours sur les pièces, des primes de loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats, du matériel promotionnel et un programme d'assurances commercial et collectif.

### AUTO-SELECT<sup>MD</sup>

Uni-Sélect offre le programme Auto-Select aux ateliers qui offrent un niveau de service supérieur à leurs clients. Les critères minimaux en place assurent que les standards soient rencontrés et l'intégrité des marques respectée. Il est positionné comme une bannière « sélecte » qui fait concurrence aux concessionnaires. Il offre un programme complet de garantie aussi bien pour les ateliers que pour les clients ainsi que les solutions technologiques nécessaires pour gérer un atelier.

### COLORPLUS<sup>MC</sup>

Uni-Sélect offre le programme aux ateliers spécialisés de carrosserie et aux spécialistes de réparation après collisions.

MARQUES POUR LES INSTALLATEURS AU CANADA		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Uni-Pro <sup>MD</sup>	Programme principal de marketing pour les installateurs	
ProColor <sup>MD</sup>	Identification pour les propriétaires d'ateliers spécialisés en peinture et en carrosserie	ProColor <sup>MD</sup>
Le Spécialiste <sup>MC</sup>	Programme principal de marketing pour les installateurs	
Color Plus <sup>TM</sup>	Programme de marketing pour les installateurs spécialisés en carrosserie et en la réparation après collision	
SelectAutoXpert <sup>MC</sup>	Programme principal de marketing pour les installateurs	
Auto-Select <sup>MD</sup>	Programme principal de Marketing pour les installateurs.	

## RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2013, Uni-Sélect employait au Canada l'équivalent de 852 salariés à temps plein. Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et à Coquitlam (Colombie-Britannique) ainsi que les employés de magasins situés dans la région de la Beauce au Québec sont syndiqués.

La convention pour le centre de distribution de Coquitlam, qui expirait en 2013, a été renouvelée à des conditions satisfaisantes. La Société considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes. Uni-Sélect estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

## IMMOBILIER

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

Au Canada, le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre une superficie de 435 000 pieds carrés et l'immeuble couvre environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés aux bureaux de l'administration.

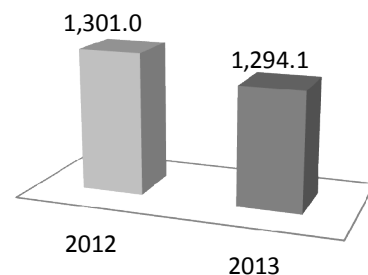
Par ailleurs, certaines filiales et coentreprises de Uni-Sélect sont propriétaires d'immeubles dans lesquels elles exploitent leurs activités. Uni-Sélect Eastern inc. est propriétaire d'un terrain de 25 388 pieds carrés (incluant un immeuble) situé à Clinton (Ontario) qui est loué à un client. Uni-Sélect Québec inc. est propriétaire d'un immeuble à locataires multiples situé à Sainte-Julienne (Québec) dont une partie est louée à un client.

## 3.3 | ÉTATS-UNIS

Les activités de Uni-Sélect aux États-Unis sont exploitées par Uni-Select USA, FinishMaster et Beck/Arnley.

Uni-Select USA exploite 26 centres de distribution et 14 entrepôts-satellites représentant un total d'espace d'entrepôt d'environ 1 714 030 pieds carrés et 232 magasins corporatifs. FinishMaster exploite 3 entrepôts pour une dimension totale d'entreposage d'environ 131 180 pieds carrés et 166 succursales. Beck/Arnley occupe 1 entrepôt d'environ 118 000 pieds carrés.

**Ventes aux États-Unis**  
(en millions en \$ US)



Les ventes d'entrepôt d'Uni-Select USA sont réalisées grâce à la distribution de pièces de remplacement, d'équipement, d'outils, d'accessoires, de peinture et de produits connexes à des grossistes indépendants. Ces grossistes indépendants approvisionnent des chaînes nationales d'installateurs, des stations-service, des ateliers de réparation, des opérateurs de flottes de véhicules, des carrossiers, des concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, des entreprises des secteurs privé et public et des consommateurs. En 2013, Uni-Sélect a desservi plus de 2 055 magasins appartenant aux grossistes indépendants et opérant sous différentes bannières. Les ventes des magasins corporatifs sont faites par l'intermédiaire de la distribution de pièces de remplacement, d'équipement, d'outils, d'accessoires, de peinture et de produits connexes aux installateurs.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules moteurs, des revêtements et des accessoires connexes destinés aux ateliers de carrosserie, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à des clients commerciaux.

Beck/Arnley vend des pièces de remplacement pour des véhicules importés aux grossistes, installateurs et consommateurs. Les produits Beck/Arnley qui sont offerts, sans s'y limiter, par le biais de Uni-Select USA, sont identifiés sous le programme Import Parts Source<sup>MD</sup>.

Uni-Select USA est aussi un fournisseur de pièces pour des organismes gouvernementaux et des entreprises d'envergure dont Amazon, Meineke, National Grid USA Service Company, Automotive Tire Distributors et TBC Retail Group.



## PROGRAMMES POUR GROSSISTES INDÉPENDANTS

Aux États-Unis, Uni-Select USA offre 1 programme de bannière à ses grossistes indépendants. Elle affiche également d'autres dénominations commerciales dans ses activités retenues à la suite d'acquisitions au cours des ans. Malgré une utilisation moins répandue, l'usage de ces dénominations demeurera durant la période de transition au profit de la marque Auto-Plus.

### **AUTO-PLUS<sup>MD</sup>**

Uni-Select USA offre à ses grossistes indépendants une licence pour l'utilisation non exclusive de la marque Auto-Plus.

Uni-Select USA a aussi recours à la marque Auto-Plus pour identifier ses 232 magasins corporatifs dont 23 sont également identifiés sous Consumer Auto Parts dans la région de la Nouvelle-Angleterre.

MARQUES POUR GROSSISTES INDÉPENDANTS AUX ÉTATS-UNIS		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto-Plus <sup>MD</sup>	Marque principale utilisée pour identifier les magasins vendant des pièces aux États-Unis	
Consumer Auto Parts <sup>MC</sup>	Marque identifiant les magasins corporatifs orientés vers la vente commerciale et au détail	

## PROGRAMMES POUR INSTALLATEURS

Aux États-Unis, Uni-Select USA offre une variété de solutions d'affaires portant sur le marketing et les communications ainsi que de la formation pour les techniciens indépendants et les propriétaires d'ateliers. Ces services destinés aux spécialistes de pièces sont offerts sous 2 programmes de bannières. Le réseau Uni-Sélect approvisionne aussi les installateurs qui ne s'affichent pas sous une marque Uni-Sélect.



FinishMaster offre à ses clients de la formation en gestion et, conjointement avec les manufacturiers, de la formation sur l'utilisation des produits.

### **AUTO SERVICE PLUS<sup>MC</sup>**

Les ateliers de réparation professionnels se voient offrir des ressources techniques, un programme de loyauté, une garantie nord-américaine et un soutien marketing. Auto Service Plus est le principal programme offert aux ateliers.

### **SELECTAUTOXPRT<sup>MC</sup>**

Les ateliers de réparation professionnels se voient offrir des ressources techniques, un programme de marketing plus limité et un programme de loyauté. Ce programme est destiné à l'atelier qui demande un support technique pour l'aider avec les activités de son commerce sans s'afficher sous une bannière.

MARQUES POUR LES INSTALLATEURS AUX ÉTATS-UNIS		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Service Plus <sup>MC</sup>	Programme principal de marketing pour les installateurs	
SelectAutoXpert <sup>MC</sup>	Programme principal de marketing pour les installateurs	

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE

FinishMaster considère que le commerce électronique est un facteur critique à sa réussite. L'offre de services clés en main vise à accroître sa plateforme de chaînes d'ateliers de carrosserie. Le commerce électronique permet à FinishMaster d'équilibrer sa structure de coûts en la rendant ainsi plus efficace.

Uni-Select USA est également un fournisseur de pièces pour véhicules aux entreprises américaines de commerce électronique d'envergure. Uni-Select USA utilise principalement ASP Central Point et Uni-Central Point pour le commerce électronique entre les installateurs, les grossistes indépendants et les centres de distribution de Uni-Sélect.



## RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En décembre 2013, Uni-Sélect employait l'équivalent de 4 680 salariés à temps plein aux États-Unis. Les employés de l'entrepôt de Tonawanda, New York sont syndiqués.

La Société considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes. Uni-Sélect estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

## IMMOBILIER

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle possède un nombre limité de propriétés.

Aux États-Unis, FinishMaster est propriétaire de six propriétés : un entrepôt de 40 860 pieds carrés situé à Adel, Georgie, un autre entrepôt de 58 000 pieds carrés à Grand Rapids, Michigan et quatre immeubles à partir desquels elle exploite des magasins corporatifs situés à Muskegon, Michigan (5 856 pi<sup>2</sup>), Burton, Michigan (5 000 pi<sup>2</sup>), Mishawaka, Indiana (10 400 pi<sup>2</sup>) et Ft. Meyers, Floride (6 500 pi<sup>2</sup>).

### 3.4 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cours normal de ses activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce dont certaines marques figuratives, incluant celles identifiées à l'Annexe B. Uni-Sélect investit de façon continue dans ses marques dont certaines ont acquis une notoriété significative. Uni-Sélect prend les mesures appropriées pour protéger et préserver ses droits de propriété intellectuelle.

### 3.5 | RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de pièces et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. À l'exception d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention.

### 3.6 | FACTEURS DE RISQUE

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 qui est disponible à [sedar.com](http://sedar.com) ainsi que sur le site Internet de la Société à [uniselect.com](http://uniselect.com).

## 4 | DIVIDENDES

Depuis 1987, la Société a déclaré des dividendes trimestriels en fonction de sa rentabilité, des besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière générale et de facteurs déterminés par le Conseil d'administration. Uni-Sélect a pour pratique de déclarer un dividende au taux d'environ 20 % à 25 % du résultat ajusté de l'exercice précédent.

Le 22 janvier 2014, la Société a versé un dividende de 0,13 \$ CA par action ordinaire aux actionnaires inscrits aux registres en date du 31 décembre 2013. Pour chacun des trimestres de 2013 et 2012, Uni-Sélect a déclaré par action ordinaire un dividende de 0,13 \$ CA et en 2011 un dividende de 0,12 \$ CA.

## 5 | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Uni-Sélect inc. se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

### **ACTIONS ORDINAIRES**

Chaque action ordinaire accorde à son porteur un droit de vote et le droit de recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le Conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées, s'il y a lieu. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le Conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

### **DÉBENTURES**

Les débetures sont émises aux termes d'une convention de fiducie (« **Convention de fiducie** ») intervenue entre Uni-Sélect et Société de fiducie Computershare du Canada (« **Fiduciaire des débetures** ») le 6 janvier 2011. Le texte qui suit est un sommaire des termes de la Convention de fiducie, dont une copie a été déposée avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières. La description de certains termes de la Convention de fiducie ci-dessous est assujettie aux dispositions de la Convention de fiducie et est donné entièrement sous réserve de ces dernières, dont copie est disponible sous le profil de Uni-Sélect à [sedar.com](http://sedar.com).

L'émission, en une ou plusieurs série(s), d'un nombre illimité de débentures, billets ou autres titres d'emprunt d'Uni-Sélect est autorisée aux termes de la Convention de fiducie. Le 6 janvier 2011, Uni-Sélect a émis, en vertu de la Convention de fiducie, des débentures pour un capital global de 51 750 000 \$ CA en coupures de 1 000 \$ CA ou en multiples intégraux de 1 000 \$ CA (« **Débentures** »).

La date d'échéance des Débentures est le 31 janvier 2016 (« **Date d'échéance** »). Les Débentures portent intérêt au taux annuel de 5,9 % payable semestriellement, à terme échu, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année à compter du 31 juillet 2011 (chacune une « **Date de paiement de l'intérêt** »). Le premier paiement a correspondu à l'intérêt couru pour la période allant du 6 janvier 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 exclusivement.

Les Débentures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent à tout moment avant la fermeture des bureaux à la Date d'échéance ou le jour ouvrable précédant la date fixée par la Société pour le rachat des Débentures, à un prix de conversion de 41,76 \$ CA par action ordinaire, sujet à ajustement selon la Convention de fiducie (« **Prix de conversion** »), soit un ratio d'environ 23,946 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ CA de capital de Débentures. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures recevront l'intérêt couru et impayé sur celles-ci au comptant pour la période allant de la dernière Date de paiement de l'intérêt jusqu'à la Date de la conversion, étant entendu que la date de la conversion est exclue. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures deviendront des porteurs inscrits d'actions ordinaires à la Date de la conversion, étant entendu que, si une Débenture est remise à des fins de conversion un jour où le registre des actions ordinaires est fermé, la personne autorisée à recevoir des actions ordinaires deviendra le porteur inscrit de ces actions ordinaires à compter de la prochaine date à laquelle ce registre est ouvert de nouveau. Nonobstant ce qui précède, aucune Débenture ne peut être convertie à une Date de paiement de l'intérêt ou au cours de la période de cinq jours ouvrables qui précède le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, à compter du 31 juillet 2011, étant donné que les registres du Fiduciaire des débentures seront fermés au cours de ces périodes.

La Société ne peut pas racheter les Débentures avant le 31 janvier 2014 inclusivement (sauf dans certaines circonstances limitées en cas de changement de contrôle, en vertu des termes définis dans la Convention de fiducie). Entre le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2015 exclusivement, les Débentures pourront être rachetées en totalité ou en partie de temps à autre au gré de la Société moyennant un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci, si le cours en vigueur (en vertu des termes définis dans la Convention de fiducie) des actions ordinaires à la date de remise de l'avis de rachat est supérieur à 125 % du prix de conversion. Entre le 31 janvier 2015 et la Date d'échéance exclusivement, les Débentures pourront être rachetées au gré de la Société, en totalité ou en partie, de temps à autre, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. En cas de rachat de moins de la totalité des Débentures, le Fiduciaire des débentures choisira les Débentures devant être rachetées au prorata ou de toute autre manière qu'il juge équitable, sous réserve du consentement de la Bourse de Toronto (« **TSX** »). La Société ou l'un des membres de son groupe aura le droit d'acheter des Débentures sur le marché, au moyen d'offres ou d'ententes de gré à gré, sous réserve toutefois que si un cas de défaut (tel que défini ci-dessous) se produit et persiste, la Société ou l'un des membres de son groupe n'aura pas le droit d'acheter des Débentures par entente de gré à gré.

À la date de rachat (« **Date de rachat** ») ou à la Date d'échéance, selon le cas, la Société remboursera la dette attestée par les Débentures en payant au Fiduciaire des débentures, en monnaie légale du Canada, un montant égal au capital des Débentures en circulation et à l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. La Société pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation requise, à moins qu'un cas de défaut ne se soit produit et ne se poursuive, choisir d'exécuter son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des Débentures qu'elle rachète ou qui sont échues, en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de Débentures. Le paiement sera alors réglé moyennant la remise d'un nombre d'actions ordinaires librement négociables correspondant au quotient obtenu de la division du capital des Débentures par 95 % du cours en vigueur des actions ordinaires à la Date de rachat ou à la Date d'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera réglé en espèces. La Société n'aura pas le droit d'émettre des actions ordinaires en règlement de ses obligations de paiement dans le cas d'un paiement par suite d'un changement de contrôle. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au rachat ou à l'échéance des Débentures; la Société réglera plutôt cette participation fractionnaire par un paiement en espèces correspondant à la fraction pertinente du cours en vigueur d'une action ordinaire entière.

Le paiement du capital des Débentures et de l'intérêt sur celles-ci prendra rang avant le versement des dividendes sur les actions ordinaires, mais sera subordonné quant au droit de paiement, dans les circonstances énoncées ci-dessous et plus particulièrement comme le prévoit la Convention de fiducie, au paiement intégral préalable du capital et de la prime, s'il en est, et de l'intérêt et des autres montants à l'égard de la totalité de la dette de premier rang de la Société (tel que défini dans la Convention de fiducie).

La Convention de fiducie prévoit que si des procédures visant la Société, ou visant des biens ou des éléments d'actif de la Société sont instituées, en matière d'insolvabilité ou de faillite, ou de mise sous séquestre, de liquidation, de réorganisation ou de procédures similaires ou si des procédures visant sa liquidation volontaire ou sa dissolution ou un autre type de liquidation, mettant ou non en cause son insolvabilité ou sa faillite, ou encore en cas d'ordonnement de son actif et de son passif, les porteurs des dettes de premier rang seront payés intégralement avant que les porteurs de Débentures n'aient le droit de recevoir un quelconque paiement ou de prendre part à quelque partage, que ce soit en espèces, sous forme de biens ou de titres, pouvant être effectué dans de telles circonstances à l'égard des Débentures ou de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

Dans les 30 jours qui suivent un changement de contrôle (tel que défini dans la Convention de fiducie), la Société sera tenue de faire une offre d'achat au comptant visant la totalité des Débentures (« **Offre visant les Débentures** ») à un prix correspondant à la totalité du capital des Débentures majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci (« **Prix d'offre** »).

En plus de l'exigence selon laquelle la Société doit faire une offre visant les Débentures en cas de changement de contrôle, si un changement de contrôle se produit au plus tard le 31 janvier 2015 dans le cadre duquel au moins 10 % de la contrepartie versée à l'égard des actions ordinaires aux termes de l'opération ou des opérations constituant un changement de contrôle se compose : i) d'espèces (à l'exception de paiements en espèces en remplacement de fractions d'actions ordinaires et de paiements en espèces effectués à l'égard du droit à la juste valeur du dissident); ii) de titres de participation qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations; ou iii) d'autres biens qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations, alors, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, pendant la période commençant dix jours de

séance avant la date prévue à laquelle le changement de contrôle prend effet et se terminant 30 jours après la remise de l'Offre visant les débetures, les porteurs de Débetures auront le droit de convertir leurs Débetures, sous réserve de certaines restrictions, et de recevoir, au moment de la réalisation du changement de contrôle et sous réserve de celle-ci, en plus du nombre d'actions ordinaires auquel ils auraient autrement droit à la suite de leur privilège de conversion, un nombre supplémentaire d'actions ordinaires par tranche de capital de 1 000 \$ CA de Débetures, comme il est prévu dans la Convention de fiducie.

Sauf si un cas de défaut s'est produit et persiste, la Société a la faculté, de temps à autre, sous réserve de l'approbation de toute autorité de réglementation compétente, d'exécuter son obligation de payer l'intérêt sur les Débetures (« **Obligation de payer l'intérêt** ») à une Date de paiement de l'intérêt : i) en espèces; ii) moyennant la remise au Fiduciaire des débetures aux fins de vente d'un nombre d'actions ordinaires suffisant pour permettre à la Société de s'acquitter de l'Obligation de payer l'intérêt à la Date de paiement de l'intérêt, auquel cas les porteurs de Débetures auront le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à l'intérêt payable, sur le produit de la vente de ces actions ordinaires; ou iii) selon une combinaison de i) et ii) ci-dessus.

La Convention de fiducie prévoira qu'un cas de défaut (« **Cas de défaut** ») se produira à l'égard des Débetures si certains événements décrits dans la Convention de fiducie surviennent, notamment si un ou plusieurs des événements suivants se sont produits et persistent à l'égard des Débetures : i) le défaut de verser l'intérêt sur les Débetures pendant 15 jours après qu'il soit dû; ii) le défaut de payer le capital ou la prime, le cas échéant, des Débetures à l'échéance, au rachat, par déclaration ou autrement (que ce paiement soit dû au comptant, sous forme d'actions ordinaires ou sous forme d'autres titres ou d'autres biens, ou selon une combinaison de ceux-ci); iii) certains cas de faillite, d'insolvabilité ou de réorganisation de la Société en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité; iv) le défaut de livrer, à échéance, des actions ordinaires ou une autre contrepartie, y compris toute prime de réparation, payable au moment de la conversion à l'égard des Débetures, défaut qui se poursuit pendant 15 jours; et v) le défaut de respecter ou d'exécuter un engagement ou une condition de la Convention de fiducie et le défaut de remédier (ou d'obtenir une renonciation à cet égard) à ce défaut pendant une période de 30 jours après que le Fiduciaire des débetures ou les porteurs d'au moins 25 % du capital global des Débetures en circulation (ou, si le Cas de défaut existe uniquement à l'égard d'une ou de plusieurs séries des Débetures en circulation, lors de la réception d'une demande écrite signée par les porteurs d'au moins 25 % du capital des Débetures de cette série alors en circulation) n'aient remis un avis écrit qui précise ce défaut et demande à la Société de le corriger.

Si un Cas de défaut s'est produit et persiste, le Fiduciaire des débetures peut, à son gré, et doit, à la demande des porteurs d'au moins 25 % du capital des Débetures alors en circulation (ou de la série pertinente de Débetures, le cas échéant), déclarer que le capital (et la prime s'y rattachant, s'il en est) de toutes les Débetures en circulation (ou de la série pertinente de Débetures, le cas échéant) et de l'intérêt sur celles-ci est immédiatement exigible et payable. Dans certains cas, les porteurs d'une majorité du capital des Débetures en circulation aux termes de la Convention de fiducie (ou de la série pertinente de Débetures, le cas échéant) peuvent, pour le compte des porteurs de toutes les Débetures en circulation (ou de la série pertinente de Débetures, le cas échéant), renoncer à un cas de défaut et (ou) annuler cette déclaration aux conditions que ces porteurs peuvent fixer.

## 6 | MARCHÉ POUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole UNS.

Le tableau suivant rapporte les cours élevés et bas et les volumes d'actions ordinaires transigés tels que rapportés par la TSX du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DONNÉES SUR LES PRIX ET LE VOLUME DES OPÉRATIONS			
MOIS	COURS (BAS)	COURS (HAUT)	VOLUME
	\$ CA	\$ CA	
Janvier	23,03	24,60	510 942
Février	21,50	24,46	270 329
Mars	19,25	21,80	281 506
Avril	18,80	21,16	477 133
Mai	19,57	21,00	249 925
Juin	20,51	21,37	204 686
Juillet	19,54	21,40	1 000 145
Août	20,31	22,43	969 555
Septembre	22,21	24,95	265 573
Octobre	22,64	24,45	234 118
Novembre	24,57	28,45	595 080
Décembre	27,80	29,23	1 026 055

Les débetures sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole UNS.DB depuis le 6 janvier 2011.

## 7 | ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### 7.1 | ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant donne le nom de chaque administrateur, la province ou l'État et leur pays de résidence, l'année où chacun est devenu administrateur, leur principale occupation pour les 5 dernières années et, le cas échéant, le comité sur lequel il siège. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ou, lors d'une démission ou d'un poste vacant, jusqu'à ce qu'un successeur est élu ou nommé.

<b>ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ</b>			
<b>NOM</b>	<b>ADMINISTRATEUR DEPUIS</b>	<b>OCCUPATION PRINCIPALE</b>	<b>COMITÉ(S)</b>
<b>James E. Buzzard<sup>i</sup></b> Floride, É.-U.	2012	Président de Clarit Realty, Ltd	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit</li> <li>• Comité de régie d'entreprise</li> </ul>
<b>Robert Chevrier</b> Québec, Canada	2012	Président du Conseil de la Société et administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre d'office du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines et de la rémunération</li> <li>• Comité de régie d'entreprise (président)</li> </ul>
<b>Patricia Curadeau-Grou<sup>ii</sup></b> Québec, Canada	2013	Conseillère stratégique au Président et CEO, Banque Nationale du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit</li> </ul>
<b>Pierre Desjardins</b> Québec, Canada	1998	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de régie d'entreprise</li> <li>• Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)</li> </ul>
<b>Jean Dulac</b> Québec, Canada	2007	Président de M&M Nord Ouest inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité des ressources humaines et de la rémunération</li> </ul>
<b>John A. Hanna</b> Ontario, Canada	2006	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit (président)</li> <li>• Comité de régie d'entreprise</li> </ul>
<b>Richard L. Keister<sup>iii</sup></b> Florida, É.-U.	2013	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité des ressources humaines et de la rémunération</li> </ul>
<b>Hubert Marleau</b> Ontario, Canada	1994	Président du Conseil et président de Niocan inc. et CEO par intérim de Woulfe Mining Corp.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit</li> </ul>
<b>Richard G. Roy</b> Québec, Canada	2008	Président et chef de la direction de la Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>• -----</li> </ul>
<b>Dennis M. Welvaert<sup>iv</sup></b> Oklahoma, É.-U.	2013	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de régie d'entreprise</li> <li>• Comité des ressources humaines et de la rémunération</li> </ul>

<sup>i</sup> M. Buzzard a occupé des postes à la haute direction au sein de Uni-Sélect jusqu'en 2012 et il cessera d'agir comme membre du Comité d'audit le 30 avril 2014.

<sup>ii</sup> Mme Curadeau-Grou a été membre de la haute direction de la Banque Nationale du Canada depuis 1991 et occupe son poste actuel depuis juin 2012.

<sup>iii</sup> M. Keister était président et chef de la direction de Keystone Automotive Industries, inc. de 2004 jusqu'à son départ à la retraite en 2007. Depuis, il a été un administrateur de sociétés et était président du conseil de QCSA Holdings, inc. de 2010 à 2013.

<sup>iv</sup> M. Welvaert a agi comme président et chef de l'exploitation par intérim pour Uni-Select USA, inc. du 16 avril 2013 au 31 juillet 2013. Avant cette date, il agissait comme président de Dayco North American Aftermarket Division jusqu'à sa retraite en 2011.

## 7.2 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant donne le nom, la province ou État, et le pays de résidence de chaque dirigeant de la Société, ainsi que leurs fonctions actuelles.

<b>DIRIGEANTS</b>	
<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>
Richard G. Roy, FCPA, FCA Québec, Canada	Président et chef de la direction
Guy Archambault, ing. Québec, Canada	Vice-président, développement corporatif
Steven J. Arndt Indiana, É.-U.	Président et chef de l'exploitation FinishMaster, inc.
Robert Buzzard New York, É.-U.	Vice-président, technologies de l'information
Annie Hotte Québec, Canada	Vice-présidente, ressources humaines
Me Louis Juneau, B.A.A., LL.L. Québec, Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire
Martin Labrecque, CPA, CMA Québec, Canada	Vice-président, finances et contrôle
Michel Laverdure Québec, Canada	Vice-président, achats corporatifs
Denis Mathieu, CPA, CA, MBA Québec, Canada	Vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction financière
Gary O'Connor, MBA Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation, Automotive Canada
Michel Ravacley, ing., MBA Québec, Canada	Vice-président principal, chaîne d'approvisionnement et intégration
Jean Rivard, MBA Québec, Canada	Vice-président, projets spéciaux et vice-président et directeur général, Beck/Arnley Worldparts, inc.
Anthony Brent Windom Géorgie, É.-U.	Président et chef de l'exploitation, Automotive USA

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

1. Steven J. Arndt est président et chef de l'exploitation de FinishMaster, inc. depuis le 31 décembre 2012. Il a occupé divers postes chez FinishMaster depuis plus de 20 ans;
2. Annie Hotte est à l'emploi de Uni-Sélect depuis 2009 et a occupé divers postes au niveau des ressources humaines; elle était vice-présidente, développement des affaires chez Accetis International de septembre 2006 à juin 2009;
3. Louis Juneau est entré à l'emploi de Uni-Sélect en 2009 à titre de Directeur principal, affaires juridiques et a été nommé vice-président, affaires juridiques et secrétaire le 1<sup>er</sup> mars 2013. Il occupait le poste de vice-président, affaires juridiques et secrétaire chez Les Industries Spectra Premium inc. de septembre 2002 à décembre 2009;



4. Denis Mathieu était vice-président et chef des opérations financières entre mai 2007 et juillet 2012;
5. Gary O'Connor était vice-président exécutif, Automotive Canada, entre mai 2006 et juillet 2012;
6. Jean Rivard était vice-président exécutif, Palmar (ancienne division poids lourds de la Société) de mai 2006 à novembre 2009 lorsqu'il a été nommé vice-président, projets spéciaux; et
7. Anthony Brent Windom est président et chef de l'exploitation, Automotive USA depuis juillet 2013. Avant sa nomination et depuis juillet 2012, M. Windom était vice-président principal, ventes et marketing, Automotive USA. De juin 2010 à juillet 2012, il occupait le poste de vice-président, marketing et gestion des produits, Amérique du Nord.

Au 28 février 2014, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect exerçaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, un droit de propriété véritable ou un contrôle sur 1 008 175 actions ordinaires, soit 4,75 % des actions ordinaires émises et en circulation des actions de la Société.

## 8 | CONFLIT D'INTÉRÊTS

Clarit Realty, Ltd., une compagnie administrée par M. James E. Buzzard, un membre du conseil de Uni-Sélect, est le propriétaire et locateur de 39 immeubles loués par Uni-Select USA aux États-Unis. Les baux sont conclus avec Clarit Realty, Ltd. dans le cours normal des affaires de la Société, sont négociés à leur juste valeur marchande et ont des termes de 1 à 5 ans.

## 9 | PROCÉDURES JUDICIAIRES

La Société doit répondre à certaines réclamations résultant de la conduite normale de ses activités. La direction estime que le règlement final de ces réclamations n'affectera pas de façon importante ses résultats ou sa situation financière.

## 10 | AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de Fiducie Computershare du Canada qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

## 11 | CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (au sens donné au terme « Contrat important » au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) conclus par la Société depuis le début du dernier exercice ou avant cette période s'ils sont encore en vigueur sont les suivants :

La Convention de crédit datée du 7 janvier 2011 entre, notamment la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, et Uni-Sélect et Uni-Select USA, en tant qu'emprunteurs. Les particularités de cette entente sont rapportées dans le prospectus (définitif) de la Société daté du 22 décembre 2010 à la rubrique « Financement de l'acquisition – Nouvelles facilités de crédit »;

- Le Premier amendement à la Convention de crédit daté du 5 décembre 2011 est intervenu entre, notamment, la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, Uni-Sélect et Uni-Select USA, comme emprunteurs (« **Premier amendement** »). Le Premier amendement a permis d'augmenter de 50 000 000 \$ le total des engagements d'exploitation, pour atteindre un total de 250 000 000 \$, et l'ajout d'une option accordéon permettant d'ajuster les engagements d'exploitation jusqu'à une somme totale de 50 000 000 \$;
- Le Deuxième amendement à la Convention de crédit daté du 15 janvier 2013 prévoit la majoration de l'engagement d'exploitation de 185 000 000 \$ à 435 000 000 \$, l'annulation de la facilité de crédit à terme qui s'élevait à 185 000 000 \$, et le report de la date d'échéance au 7 janvier 2017 et une amélioration générale de la structure de coûts<sup>1</sup>; et
- Le Troisième amendement à la Convention de crédit datée du 27 mars 2013 prévoit une modification de l'article portant sur le ratio du total de la dette par rapport au BAIIA.

La Convention de fiducie, dont les particularités sont décrites dans la présente Notice sous la rubrique 5 « Description de la structure du capital – Débentures ».

Chacune des sections du prospectus dont il est fait mention ci-dessus détaillant les particularités des contrats importants de la Société est incorporée par renvoi dans la présente Notice. Les sommaires des ententes susmentionnées sont sujets aux dispositions des conventions pertinentes et sont donnés entièrement sous réserve de leur texte intégral. Des copies de ces conventions sont disponibles sous le profil de Uni-Sélect à [sedar.com](http://sedar.com).

## 12 | INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs de la Société, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation ou un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document requis par le Règlement 51-102 sur les *Obligations d'information continue* à être déposé par la Société au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations ou opinions, évaluations ou rapports.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est indépendante aux termes des règles de déontologie applicables aux auditeurs.

---

<sup>1</sup> Le 15 mars 2013, Uni-Sélect a réduit ses facilités de crédit de 435 000 000 \$ à 400 000 000 \$.

## 13 | COMITÉ D'AUDIT

### 13.1 | CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du Comité d'audit. Une copie de la charte du Comité d'audit est jointe en Annexe C.

### 13.2 | COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Chaque membre est « indépendant » (à l'exception de M. Buzzard<sup>2</sup>) et possède les « compétences financières » au sens du Règlement 52-110 sur le Comité d'audit.

Le tableau suivant indique le nom, l'éducation ainsi que l'expérience pertinente à l'accomplissement des responsabilités de chaque membre du Comité d'audit.

<b>COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT</b>	
<b>NOM</b>	<b>ÉDUCATION ET EXPÉRIENCE</b>
James E. Buzzard <sup>2</sup>	M. Buzzard a une expérience pertinente du secteur de la distribution du marché secondaire de l'automobile; il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de St-Paul Bonaventure et est un Professionnel désigné du marché secondaire de l'automobile, une certification émise par l'Université AWDA qui inclut une formation financière intensive.
Patricia Curadeau-Grou	Mme Curadeau-Grou est conseillère stratégique au président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada. Elle est une administratrice de Cogeco Cable inc. et est membre de ses comités d'audit et de ressources humaines. Elle siège également sur les conseils de la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Fondation pour enfants diabétiques et de Plan Canada.
John A. Hanna (président)	M. Hanna a reçu les titres de FCPA et de « Fellow » de l'Association des comptables généraux agréés (CGA Canada) (FCGA), a occupé le poste de chef des opérations financières de Rexel North America inc. (antérieurement Westburne inc.), est administrateur de Innergex Renewable Energy inc. et préside leur comité d'audit. Il est également un administrateur et membre du comité d'audit de Métaux Russel inc. et jusqu'à avril 2013 était un membre indépendant du comité d'audit de Transport Canada et Infrastructure Canada.
Hubert Marleau	M. Marleau est un gestionnaire financier professionnel. Il est impliqué de façon intensive dans la gestion de portefeuilles et de l'évaluation d'entreprises et il siège comme administrateur sur le conseil de nombreuses sociétés.

<sup>2</sup> M. Buzzard cessera d'agir à titre de membre du Comité d'audit le 30 avril 2014.

### 13.3 | CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité d’audit peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d’assister ou de conseiller celui-ci, de manière indépendante à l’égard de toute question relevant de son mandat.

### 13.4 | HONORAIRES POUR LES SERVICES D’AUDIT EXTERNES

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d’intérêts potentiels impliquant ses auditeurs. La Société n’a pas retenu les services de ses auditeurs pour la période se terminant le 31 décembre 2013 pour des mandats portant sur:

- la tenue de comptes ou autres services touchant à ses registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et l’implantation des systèmes d’information visant ses données financières;
- les services actuariels;
- les audits internes;
- les services de consultation pour les postes de gestion et/ou de ressources humaines; ou
- les opinions juridiques.

Le tableau suivant fait état des honoraires versés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., au cours des exercices financiers 2013 et 2012, par catégorie pour les divers services rendus à Uni-Sélect :

<b>HONORAIRES PAYÉS AUX AUDITEURS EXTERNES</b>		
<b>CATÉGORIE</b>	<b>EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 (\$ CA)</b>	<b>EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 (\$ CA)</b>
Honoraires d’audit	575 000	665 000
Honoraires pour services liés à l’audit	49 670	123 721
Honoraires pour services fiscaux	291 445	383 372
Honoraires pour tous les autres services	0	20 930
<b>Total</b>	<b>916 115</b>	<b>1 193 023</b>

« **Honoraires d’audit** » comprennent l’ensemble des services professionnels rendus par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l’audit réglementaire des états financiers annuels.

« **Honoraires pour services liés à l’audit** » comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. qui sont normalement liés à l’exécution de l’audit des états financiers de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d’attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables ainsi que les services de traduction.

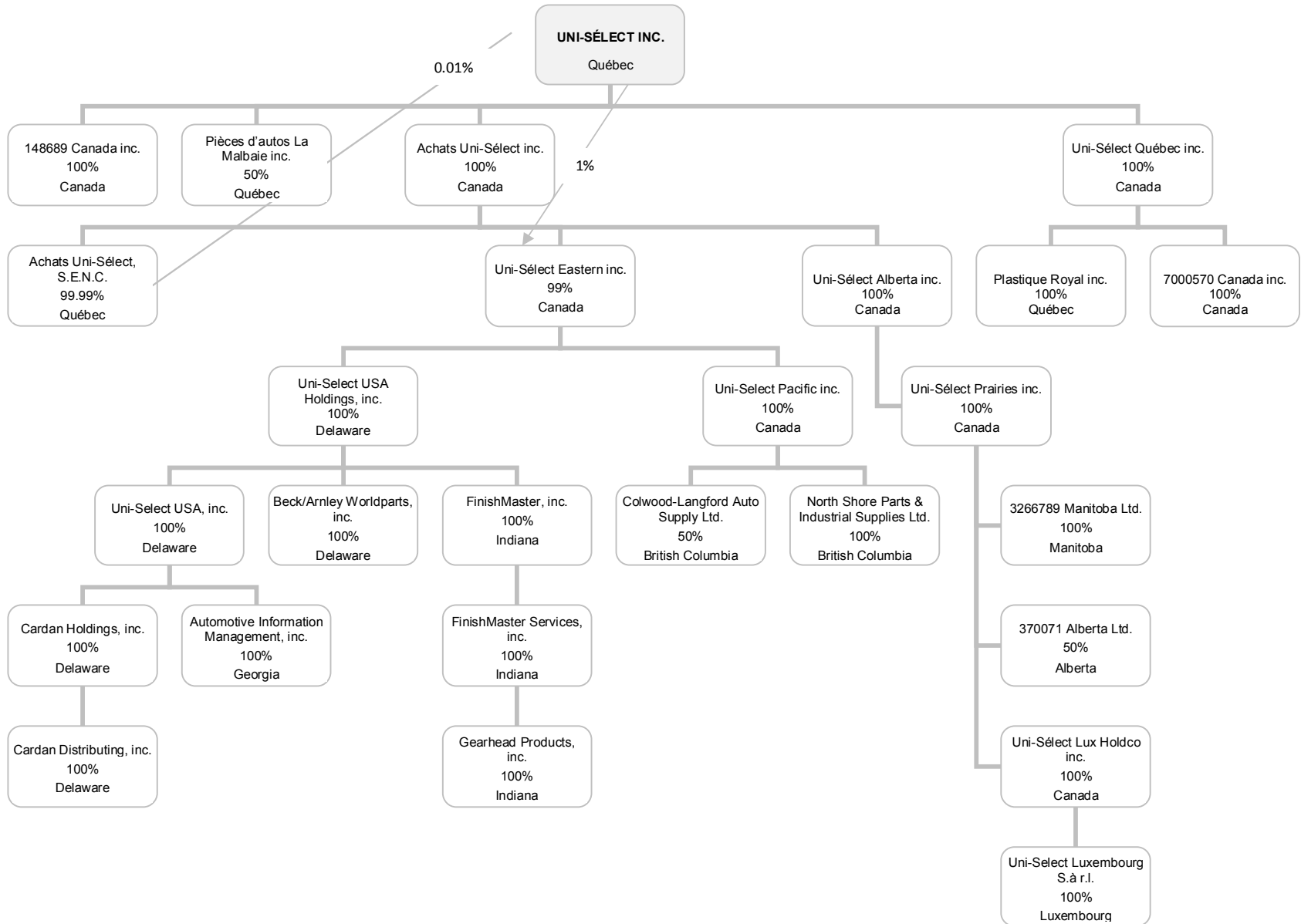
« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d’impôt, de taxe sur le capital et de taxes de vente.

“**Honoraires pour tous les autres services**” comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus dans le cadre des services relatifs à la gestion des entrepôts et pour l’aide à la vérification diligente.

## 14 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L’information additionnelle, incluant la rémunération des administrateurs et dirigeants, l’endettement, les principaux détenteurs des titres de la Société et les actions autorisées pour émission selon les régimes de rémunération à base de titres de participation, est incluse dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée le 14 mars 2014 et peut-être trouvée sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com). De l’information financière supplémentaire est décrite dans les États financiers consolidés de Uni-Sélect et les Notes aux états financiers et dans le Rapport de gestion pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2013 et peuvent être consultés sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com). Copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande en vous adressant au Secrétaire de la Société, à son siège social, 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec), Canada J4B 2X3, téléphone : 450-641-2440.

## ANNEXE A – RELATIONS INTERSOCIÉTÉS – UNI-SÉLECT ET SES FILIALES



## ANNEXE B – MARQUES UNI-SÉLECT

### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE



BECK/ARNLEY<sup>MD</sup>



BECK/ARNLEY WORLDPARTS<sup>MD</sup>

UNI-SELECT<sup>MD</sup>

### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES PIÈCES



### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES MAGASINS



### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES INSTALLATEURS



### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES SERVICES SPÉCIALISÉS

PROCOLOR<sup>MD</sup>



Used exclusively in the US.



Used exclusively in the US

### PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE DE FINISHMASTER\*



Toutes les marques reproduites ci-dessus sont la propriété de Uni-Sélect inc. sauf pour les marques de FinishMaster qui appartiennent à Gearhead Products, inc., une filiale de FinishMaster, et pour les marques Beck/Arnley et Beck/Arnley Worldparts qui sont la propriété de Beck/Arnley Worldparts, inc.

## ANNEXE C – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

### **PARTIE I. STRUCTURE DU COMITÉ**

#### **1. OBJET DU COMITÉ**

Le Comité d'audit est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers, des rapports et du processus de communication des rapports financiers de la Société. À cette fin, le Comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les auditeurs externes et la direction de la Société, s'assurer de la performance des auditeurs externes tout en reconnaissant que ces derniers relèvent du Comité, du Conseil et des actionnaires de la Société.

#### **2. COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du Comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du Comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

#### **3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du Comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du Comité.

### **PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ**

#### **1. VACANCE**

En cas de vacance au sein du Comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du Comité est de moins de trois administrateurs.

#### **2. PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Le Conseil nomme un président du Comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

#### **3. ABSENCE DU PRÉSIDENT**

Si le président n'assiste pas à une réunion du Comité, un autre membre du Comité présent à la réunion est choisi par le Comité pour présider la réunion à sa place.



#### **4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ**

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du Comité ou un administrateur pour être secrétaire du Comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Comité.

#### **5. RÉUNIONS ORDINAIRES**

Le président détermine, en collaboration avec les membres du Comité, la fréquence et le calendrier des réunions du Comité, à condition que le Comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le Comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du Comité en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

#### **6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES**

Une réunion extraordinaire du Comité peut être convoquée par le président ou deux membres du Comité.

#### **7. QUORUM**

Constitue un quorum une majorité de membres du Comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

#### **8. AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit, par courriel ou télécopieur, à chaque membre du Comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, étant entendu, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

#### **9. ORDRE DU JOUR**

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Comité en collaboration avec les autres membres du Comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du Comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du Comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

#### **10. DÉLÉGATION**

Le Comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-Comités ou à des membres individuels du Comité, s'il l'estime approprié.

#### **11. ACCÈS**

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Société.

## **12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION**

Le président et chef de la direction de la Société, peut et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société peuvent assister à une réunion du Comité et, si le Comité l'exige, il doit y assister.

## **13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS**

Le Comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient un procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

## **14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES**

Le Comité, lorsqu'il le considère nécessaire ou souhaitable, peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le Comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

### ***PARTIE III. MANDAT DU COMITÉ***

#### **1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le Comité doit :

- a. vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes;
- b. passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels audités à intégrer dans le rapport annuel de la Société, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- c. passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Société et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- d. passer en revue l'information financière contenue dans les documents d'information au public importants tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- e. passer en revue avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;

- f. s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser la divulgation publique de l'information financière de la Société tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- g. passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les auditeurs externes indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- h. vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- i. passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des auditeurs lors de l'audit ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

## **2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES**

Le Comité doit :

- a. recevoir et passer en revue périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- b. examiner la suffisance des protections d'assurances chaque année et ponctuellement au besoin;
- c. passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de la Société à l'égard du crédit;
- d. passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Société et les administrateurs (avec le Comité de régie d'entreprise, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Société, ou influencer d'une manière importante sur celles-ci;
- e. superviser et passer en revue les Procédures de dénonciation au Comité d'audit et au besoin recommander des modifications à cette politique;
- f. demander qu'un audit spécial soit exécuté, au besoin;
- g. passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le Comité.

### **3. SURVEILLER LES AUDITEURS EXTERNES**

Le Comité doit :

- a. recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- b. approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes de la Société, déterminer les services autres que l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- c. passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des auditeurs externes ou leur remplacement, pour la Société et les Caisses fiduciaires de retraite de la Société;
- d. s'assurer que les auditeurs externes rendent compte en toute liberté au Comité d'audit et au Conseil;
- e. discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- f. passer en revue au moins une fois par année le rapport des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions d'audit, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- g. passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des auditeurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- h. passer en revue les pratiques de la Société en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;
- i. superviser le travail des auditeurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions entre la direction et les auditeurs externes sur la communication de l'information financière;

- j. s'assurer que le Comité a, en tout temps, un lien direct avec les auditeurs externes et qu'il rencontre les auditeurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié.

#### **4. AUDIT DES FINANCEMENTS**

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

#### **5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE**

Le Comité doit :

- a. analyser et, en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Société, après consultation avec le Comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Société;
- b. recommander la cessation des fonctions des gestionnaires des fonds de retraite en fonction de la performance des régimes de retraite de la Société;
- c. réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

#### **6. LIMITATION DES OBLIGATIONS**

Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans la présente Charte, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des audits ou de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux auditeurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au Comité la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du Comité. Même si le Comité a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du Comité sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que d'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. Les responsabilités de surveillance du Comité n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

#### **7. AUTO-ÉVALUATION**

Le Comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le Comité de

régie d'entreprise et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

#### **8. EXAMEN DE DIVULGATION**

Le Comité examine les portions des documents d'information annuels de la Société qui contiennent des renseignements qui relèvent du mandat du Comité avant que la Société ne divulgue publiquement ces renseignements.

#### **9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ**

Le Comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

#### **10. LISTE NON EXHAUSTIVE**

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le Comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.